



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Paris Amiens Boulogne

Question orale n° 950

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les problèmes de desserte ferroviaire sur la ligne Paris-Boulogne en Picardie maritime. Multiplication des changements à Amiens, trains directs supprimés, mise en place de nouvelles voitures sans confort, absence de communication, retards : les usagers du rail qui consacrent 4 heures à 5 heures en moyenne par jour dans ce transport en commun sont au bord de la rupture. 30 % d'arrêts en moins en Picardie maritime, des trous de plusieurs heures entre deux trains : alors que la desserte devrait être renforcée suite aux coupes réalisées lors des années antérieures, les horaires 2015 sont un coup de massue et, combinés aux retards incessants, désespèrent les usagers. Et ils sont nombreux puisque plusieurs centaines d'habitants du grand site de France baie de Somme et de ses alentours prennent quotidiennement le train à Rue et Noyelles-sur-Mer pour des raisons professionnelles à destination d'Amiens ou de Paris, ou de Boulogne-sur-Mer et Calais. Les problèmes de desserte pénalisent également les touristes puisque ces gares sont une étape obligée pour les visiteurs du quart Nord-Ouest de la France à la recherche d'une nature préservée sur un territoire « zéro carbone » où l'« écomobilité » est un atout. Lasse du manque d'écoute de la SNCF et se sentant inutile, l'association Vivre à Rue-Baie de Somme a d'ailleurs récemment décidé de ne plus participer aux comités de ligne. Sondés, les acteurs locaux ont estimé à juste titre que la raréfaction des arrêts était pénalisante pour le tourisme, le commerce et pour la population active car si elle ne peut plus se rendre sur son lieu de travail, elle finira par déménager. En tenant compte de ces éléments, il lui demande ce que le Gouvernement, qu'il sait très attaché à la proximité, compte mettre en place pour améliorer les prestations et maintenir le service public en milieu rural afin d'éviter son agonie et sa désertification, à l'heure où la SNCF ne compte plus de directeur régional en Picardie.

Texte de la réponse

DESSERTE FERROVIAIRE DE LA PICARDIE MARITIME

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Buisine, pour exposer sa question, n° 950, relative à la desserte ferroviaire de la Picardie maritime.

M. Jean-Claude Buisine. Je suis désolé d'attirer une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur les difficultés liées à la desserte ferroviaire de la ligne Paris-Boulogne. Les usagers de cette ligne sont las des problèmes et des engagements non tenus.

Suppression des lignes directes, multiplication des changements en gare d'Amiens, mise en service de nouvelles voitures au confort très discutable, absence de communication sur les retards, diminutions drastiques du personnel en gare, électrification de la ligne, qui est un véritable serpent de mer... Les usagers de cette ligne, qui passent en moyenne quatre à cinq heures par jour dans ce transport en commun, sont au bord de la rupture.

Par rapport au service de 2014, les dessertes ont diminué de 30 % en Picardie maritime, avec des attentes de

plusieurs heures entre deux trains, alors qu'elles auraient dû être renforcées suite aux suppressions déjà réalisées les années précédentes.

Les horaires pour 2015 sont un coup de massue et, combinés aux retards incessants, désespèrent les usagers. Dans un courrier que j'ai reçu le 10 mars dernier, le président du directoire de la SNCF confirme bien que les horaires des trains Intercités ont été modifiés afin de mieux répartir les dessertes au départ et à l'arrivée de Paris-Nord, mais en ignorant injustement les gares de province.

En raison de la crise économique, ce sont plusieurs centaines d'habitants de la Picardie maritime et des alentours qui prennent quotidiennement le train à Rue et Noyelles-sur-Mer pour se rendre à leur travail à Amiens ou Paris, ou encore à Boulogne-sur-Mer et Calais.

Les problèmes de desserte pénalisent également l'économie touristique puisque ces gares sont une étape obligée pour les visiteurs du quart Nord-Ouest de la France à la recherche d'une nature préservée, sur un territoire « zéro carbone » classé Grand Site de France où l'éco-mobilité est un atout.

Lassée par le manque d'écoute de la SNCF, se sentant inutile, l'association « Vivre à Rue-Baie de Somme », qui a toujours travaillé étroitement avec les services de la SNCF et la région Picardie a récemment décidé de ne plus participer aux comités de ligne.

Sondés, les acteurs locaux ont estimé à juste titre que la raréfaction des arrêts est très pénalisante pour le tourisme, le commerce et la population active qui, si elle ne peut plus se rendre sur son lieu de travail, finira par quitter la région.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, madame la ministre, ce que le Gouvernement, que je sais très attaché à la proximité, compte faire pour améliorer les prestations et maintenir le service public en milieu rural afin d'éviter son agonie et sa désertification, alors que la SNCF ne compte déjà plus de directeur régional en Picardie.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer. Monsieur le député, je vous prie d'excuser l'absence de M. Vidalies, retenu ce matin par d'autres obligations. Vous l'interrogez sur les conséquences des changements intervenus au titre des horaires 2015 sur les lignes Intercités en Picardie. Rappelons avant toute chose que les nouveaux horaires mis en place depuis le 14 décembre dernier ont été étudiés par SNCF Mobilités et SNCF Réseau depuis plus de deux ans, en lien avec les différentes autorités organisatrices, afin de garantir une plus grande fluidité et une meilleure robustesse des circulations concernées – TER et Intercités – au bénéfice des voyageurs du quotidien, compte tenu notamment des contraintes des gares parisiennes.

Soyez certain pour autant que le Gouvernement a pleinement conscience du potentiel touristique de la baie de Somme et des besoins en déplacement de ses habitants, notamment pour leurs activités professionnelles. Les nouveaux horaires pour 2015 permettent d'ailleurs d'augmenter de trois le nombre hebdomadaire d'arrêts à Noyelles-sur-Mer et à Rue et d'améliorer les temps de parcours de quatre circulations entre la côte d'Opale et la région parisienne grâce à l'utilisation d'un matériel moderne bimode en remplacement des anciennes locomotives diesel.

Tout comme vous, le Gouvernement est très attentif à la qualité du service fourni par la SNCF. À l'occasion du passage aux nouveaux horaires, les voyageurs ont effectivement subi des perturbations, qui ont notamment été provoquées par des difficultés d'organisation industrielle de l'atelier de maintenance des rames proche de la gare du Nord et par la réalisation de travaux d'infrastructure.

Les services du ministère chargé des transports, qui assure le rôle d'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, ont donc demandé à la SNCF de prendre des mesures pour améliorer la qualité du service. SNCF

Mobilités, en particulier, a mis au point un plan d'actions de grande envergure concernant son appareil de maintenance du matériel roulant.

À cet égard, je tiens à souligner que SNCF Mobilités s'efforce de rester à l'écoute de ses clients. Ainsi, une étude doit être prochainement menée en vue de disposer d'une connaissance fine de la nouvelle répartition des besoins des voyageurs et d'en déduire les éventuelles adaptations de l'offre qui s'imposeraient, en concertation avec les associations des usagers, dont l'association Vivre à Rue.

Enfin, je souhaite vous rappeler que le secrétariat d'État aux transports a confié à une commission composée de parlementaires, d'élus régionaux et d'experts, présidée par le député Duron, une mission d'analyse et de proposition pour clarifier l'avenir des trains d'équilibre du territoire. Ces travaux, dont les conclusions sont attendues d'ici la fin du mois de mai, permettront de définir l'articulation entre ces trains et les TGV dans le cadre d'une nouvelle carte des régions en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 950

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1816

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2015](#), page 3051

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2015](#)